



# Pacte Mondial

**"Déclaration de bonnes pratiques" mise en ligne sur le site du Pacte Mondial ([www.pactemondial.org](http://www.pactemondial.org)) qui s'inscrit dans notre démarche Qualité-Sécurité-Environnement et dans notre stratégie d'entreprise.**



EUROSIT S.A., adhérente du Pacte Mondial, agit dans le respect de ces principes, pour un développement mondial durable et responsable. Cet engagement s'inscrit, de fait, dans notre stratégie d'entreprise et est clairement stipulé dans notre manuel qualité, notre politique de développement durable

et notre démarche environnementale. Ces valeurs sont donc intégrées dans notre démarche Qualité-Sécurité-Environnement qui a été mise en place dès 1992 dans notre entreprise et certifiée ISO 9001 en avril 1994, validée chaque année, puis désormais certifiée ISO 14001 depuis août 2006.

Principaux Principes du Pacte Mondial réalisés ou en cours dans notre entreprise :

**N°1** : Promouvoir et respecter la protection des droits de l'homme.

**N°3** : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

**N°5** : L'abolition effective du travail des enfants.

**N°7** : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

**N°8** : Promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

**N°9** : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

**Le principe N°1** est illustré à travers notre règlement intérieur qui fait, entre autre, référence au respect et à la protection des droits de l'homme, avec des éléments précis sur les rapports entre les hommes et les femmes et entre les différentes nationalités.

**Le N°3** relatif à la liberté d'association et à la reconnaissance du droit de négociation collective est énoncé dans notre déclaration de politique qualité et de stratégie d'entreprise.



**Sur le N°5** : abolition effective du droit du travail des enfants : EUROSIT a émis, dès 2004, un document contractuel envers tous ses fournisseurs nationaux et étrangers, pour s'assurer que ceux-ci ne font pas appel aux enfants dans la fabrication des fournitures qui nous sont vendues.

**Sur les principes 7, 8 et 9** relatifs, plus particulièrement, à des actions en liaison directe avec la protection de l'environnement, la démarche environnementale entamée depuis plusieurs années a abouti à une certification ISO 14001 en août 2006.

Les principaux axes de travail des années antérieures ont été :

- Réduction de nos consommations énergétiques (eau, gaz, électricité) de façon importante.

## o Consommation d'eau :

Diminution de moitié de notre consommation d'eau en agissant principalement sur les circuits de refroidissement ouverts remplacés par des systèmes à circuit fermé et par l'installation de compteurs d'eau individuels à des endroits stratégiques nous permettant d'agir en temps réel en cas de fuite.

## o Consommation de gaz :

La chaudière vapeur qui assurait le chauffage des ateliers de l'entreprise (20 000 m<sup>2</sup>) a été remplacée par une installation par aérothermes, ce qui a permis une économie de gaz d'environ 20%.

## o Consommation d'électricité :

Un travail important a été effectué sur l'éclairage de nos ateliers. Des horloges et des détecteurs de luminosité ont été installés pour gérer automatiquement la durée d'allumage. L'éclairage des postes de travail a été optimisé. Une campagne de sensibilisation, avec affichage, a été menée sur l'intégralité du site.

Toutes ces actions ont abouti à un gain d'environ 20%.

- Suppression de nos transformateurs au pyralène.

o Même si la réglementation n'exigeait le démantèlement des installations avec pyralène qu'à fin 2006, c'est à partir d'avril 2006 que nous avons modifié notre distribution électrique afin de pouvoir supprimer nos deux transformateurs. Ceux-ci ont été évacués par une société spécialisée et détruits dans un centre agréé.

- Diminution importante des C.O.V. (Composants Organiques Volatiles) dans l'entreprise.

o Nous avons trois sources génératrices de C.O.V. : le dégraissage des pièces avec du trichloréthylène, le nettoyage des tissus tâchés et l'utilisation de colles à solvants.

\* Depuis avril 2006, l'utilisation de trichloréthylène est interdite dans l'entreprise et des produits de substitution, sans solvant, sont dorénavant disponibles.

\* Fin 2005, l'intégralité de notre collage était fait avec de la colle à solvant. L'objectif 2006 était d'arriver à environ 80% du process avec un procédé sans solvant.

Une nouvelle technologie utilisant une colle " thermofusible " est en cours de déploiement depuis début 2006. A fin décembre 2006, 90% de notre process de collage est fait avec cette nouvelle technologie. Nous sommes donc au delà de nos objectifs.

Les principaux axes de travail de ces trois prochaines années sont :

- La poursuite de la mise en place du collage sans C.O.V. avec pour objectif de tendre vers la disparition totale du collage avec solvants.

- L'optimisation de la gestion de nos déchets avec recherche de nouvelles filières nous permettant de recycler un maximum de déchets.

- La réduction de nos risques incendie et de leur répercussion sur l'environnement.

Tous les éléments relatifs à la démarche du Pacte Mondial et à notre politique qualité environnementale, qui en incluent les principes, sont portés à la connaissance de l'ensemble de nos salariés (disponibles sur notre Intranet) et sont consultables sur notre site Internet .